



## Medienmitteilung Communiqué de presse

**telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax •**

Berne, le 21 mars 2014

Le Ministère public cantonal pour les tâches spéciales communique:

Berne

### **Mise en accusation de traite d'êtres humains**

**Une femme de 52 ans de nationalité suisse et thaïlandaise ainsi qu'un ressortissant thaïlandais de 47 ans ont été mis en accusation devant le tribunal régional de Berne-Mittelland de traite d'êtres humains. Il leur est reproché d'avoir exploité à des fins sexuelles 25 victimes d'origine thaïlandaise dans plusieurs cantons.**

La prévenue de 52 ans est accusée d'avoir financé, de la mi-2009 à juillet 2012, plusieurs maisons closes exploitées par des tiers d'origine thaïlandaise dans les cantons d'Argovie, de Berne et de Lucerne. Elle faisait venir via des intermédiaires ses victimes, des jeunes femmes et des transsexuels, directement de Thaïlande pour des sommes allant de 10'000 à 15'000 francs.

Le prévenu de 47 ans est quant à lui accusé d'avoir officié en tant que bras droit de la femme de 52 ans et de lui avoir rendu différents services, notamment de prises en charge et de chauffeur. Il était également responsable de l'encaissement des fonds provenant des maisons closes.

Les deux prévenus devront répondre de divers chefs d'accusation devant le tribunal régional de Berne-Mittelland – cour composée de cinq membres –, tels que traite d'êtres humains, exploitation sexuelle au détriment de 25 victimes d'origine thaïlandaise, encouragement à la prostitution et infractions à la loi sur les étrangers. Les deux personnes ont été placées durant environ quatre mois en détention préventive tout au long de l'enquête et ont en grande partie avoué les faits.

Les victimes, issues de milieux défavorisés, étaient attirées en Suisse sur la base de fausses informations quant à la véritable nature de leurs activités ainsi que de leurs conditions de travail. Une fois en Suisse, elles devaient s'acquitter par leur travail des dettes contractées lors de leur voyage. En raison de leur situation illégale dans notre pays ainsi que de leur manque de connaissances géographiques et linguistiques, elles étaient livrées aux mains des prévenus ainsi qu'à celles des tenanciers de maisons closes. Un échange d'informations entre la police, le ministère public du canton de Berne et les autorités thaïlandaises a pour objectif de présenter à la justice les intermédiaires thaïlandais.

*Amaël Gschwind, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour de plus amples informations de 14h à 16h au 032 344 58 72.*